

Dakota<sup>mc</sup>

Herbicide Sélectif

Herbicide granulaire en sachets solubles dispersables dans l'eau

COMMERCIAL (AGRICOLE)

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA, LES PROVINCES DES PRAIRIES ET  
DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA  
RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox.....70 %

N° D'HOMOLOGATION 34698 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 sachets hydrosolubles de 117,5 g)

Avertissement, contient l'allergène lait

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

Albaugh LLC  
1525 NE 36<sup>th</sup> Street,  
Ankeny, Iowa, 50021  
USA  
1-800-247-8013

AD102523

**MISES EN GARDE**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**  
**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

**NE PAS** se rendre sur les sites traités ou permettre aux travailleurs de s'y rendre pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

**ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer au-dessus de 5 °C.

Entreposer dans un endroit frais, sec, loin des enfants, des animaux, ou des engrais.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original refermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

## **ÉLIMINATION**

Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.

Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies est prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

## **MODE D'EMPLOI**

**Utiliser seulement pour le soja dans l'Est du Canada seulement et les pois de grandes cultures, le canola tolérant à l'imazamox, les lentilles tolérantes à l'imazamox, les tournesols tolérants à l'imazamox et le canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea* dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique seulement.**

### **MODE D'EMPLOI (Est du Canada seulement)**

Dakota est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive (cotylédons jusqu'au stade 4 feuilles) sur le soja.

NE PAS faire paître le bétail dans le traité de le soja ou couper comme fourrage moins de 20 jours après l'application.

Intervalle avant récolte : Après 60 jours, le soja peuvent être récoltées.

### **MODE D'EMPLOI (provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement)**

Dakota est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grandes cultures, le canola tolérant à l'imazamox, les lentilles tolérantes à l'imazamox, les tournesols tolérants à l'imazamox et le canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea*.

Lorsque Dakota est appliqué en postlevée hâtive, l'absorption peut se produire par l'intermédiaire des racines et du feuillage. Les mauvaises herbes sensibles arrêtent leur croissance et meurent éventuellement.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS faire paître le bétail dans le traité des pois de grandes cultures traitées, les lentilles tolérantes à l'imazamox traitées, le canola tolérant à l'imazamox traitées ou *Brassica juncea* tolérantes à l'imazamox traitées ou couper comme fourrage moins de 20 jours après l'application.

NE PAS faire paître le bétail dans les tournesols traités ou couper pour la paille; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

Intervalle avant récolte : Après 60 jours, les pois de grandes cultures, le haricot de grande culture (*Phaseolus vulgaris*), les lentilles tolérantes à l'imazamox, le canola tolérant à l'imazamox ou *Brassica juncea* tolérantes à l'imazamox peuvent être récoltées.

### **Application par pulvérisateur agricole**

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

## Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- L'utilisations avec l'équipement d'application du pulvérisateur à main autorisé sur cette étiquette,
- L'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES (provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix de la Colombie-Britannique seulement)

Dakota à un taux de 21 g/ha (15 g é. a./ha) supprimera seulement :	
Chénopode blanc*	Blé de printemps spontané
Tabouret des champs	(blé non tolérant à l'imazamox)
Moutarde des champs	
Dakota à un taux de 29 g/ha (20 g é. a./ha) supprimera seulement :	
Échinochloa pied-de-coq	Orge spontanée
Gaillet gratteron*	Graines de l'alpiste des Canaries spontané
Saponaire des vaches	Canola spontané (canola non tolérant à l'imazamox seulement)
Sétaire verte	Blé durum spontané
Renouée scabre	Blé de printemps spontané (blé non tolérant à l'imazamox)
Brome du Japon*	Avoine cultivée spontanée
Kochia à balais*	Renouée liseron*
Chénopode blanc	Moutarde des champs
Ivraie de Perse	Folle avoine
Amarante à racine rouge	Sétaire glauque
Mauve à feuilles rondes*	
Soude roulante	

Bourse-à-pasteur Tabouret des champs	
---	--

\* = répression seulement

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'Adjuvant MERGE<sup>MD</sup> à un dose de 0,5 % v/v (p. ex., 5 L d'Adjuvant MERGE par 1 000 L de solution pulvérisée).

### **Canola tolérant à l'imazamox**

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Dakota à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Dakota entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

### **Canola tolérant à l'imazamox de type *Brassica juncea***

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Dakota à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Dakota entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

### **Tournesols tolérants à l'imazamox**

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 8 feuilles de la culture de tournesols et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Dakota à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Dakota entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

Appliquer dans 100 L/ha d'eau avec l'Adjuvant MERGE<sup>MD</sup> à une dose de 0,5 % v/v (par exemple, 5 L d'Adjuvant MERGE par 1 000 L de solution de pulvérisation).

### **Lentilles tolérantes à l'imazamox**

L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de lentilles et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Dakota à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Dakota entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage.

### **Pois des grandes cultures**

L'application devrait être effectuée entre le stade 1 à 6 feuilles et après que les mauvaises herbes ont émergé. Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer au stade 1 à 4 feuilles déployées ou au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.

## Mélanges en réservoir

### Dakota + Herbicide Basagran Forte dans les pois des grandes cultures

Pour une suppression à large spectre des mauvaises herbes dans les pois des grande cultures, Dakota peut être mélangé avec l'Herbicide Basagran Forté.

<b>Période</b>	Postlevée hâtive	
<b>Taux</b>	29 g/ha de Dakota + 894 mL/ha d'Herbicide Basagran Forte + 2 L/ha d'une source d'azote** (UNA 28 %)	
<b>Volume d'eau</b>	100 L/ha	
<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	Cette combinaison de mélange en réservoir procure une suppression accrue des mauvaises herbes comparativement à Dakota seul, ainsi qu'une suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de Dakota. Se référer à la section 'Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées' de cette étiquette.	
	<b>Suppression</b>	<b>Répression</b>
	Canola spontané tolérantes à l'imazamox	Renouée liseron
	Moutarde des champs (résistante aux groupe 2) Lentilles (y compris les lentilles tolérantes à l'imazamox)	Gaillet gratteron (y compris les biotypes résistants aux groupe 2)
<b>Remarque</b>	L'application devrait être effectuée entre le stade de 3 à 6 nœuds des pois des grande cultures et après que les mauvaises herbes aient émergées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges se situent au stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager de la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement. Pour un mélange en réservoir, consulter la section Directives pour le mélange.	

\*Source d'azote : Une diminution de la suppression des graminées peut être observée sans l'ajout d'une source d'azote (UNA 28%).

### Dakota + Herbicide Basagran Forte dans les haricots secs comestibles (pour tous les types de *Phaseolus vulgaris*\*)

Pour une suppression à large spectre des mauvaises herbes et pour réduire le risque de dommages à la culture, Dakota doit être mélangé en réservoir avec l'Herbicide Basagran Forte pour les haricots secs comestibles.

#### AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Albaugh LLC dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Albaugh LLC n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Les variétés de haricots communs secs peuvent varier au niveau de leur tolérance aux herbicides, incluant envers Dakota + l'herbicide Basagran Forte. En particulier, les petits haricots ronds blancs

sont plus sensibles aux dommages pouvant entraîner des retards dans la maturité. Puisque ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à mélange en réservoir de Dakota + l'herbicide Basagran Forte, la première utilisation de ce mélange en réservoir devrait se limiter à une petite superficie pour chaque variété afin de valider la tolérance avant l'adoption d'une pratique plus généralisée au champ.

<b>Période</b>	Postlevée hâtive	
<b>Taux</b>	0,029 kg/ha de Dakota + 1,25 L/ha d'Herbicide Basagran Forte + 2 L/ha d'une source d'azote** (UNA 28 %)	
<b>Volume d'eau</b>	100 L/ha	
<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	Cette combinaison de mélange en réservoir procure une suppression accrue des mauvaises herbes comparativement à Dakota seul, ainsi qu'une suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de Dakota. Se référer à la section 'Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées' de cette étiquette.	
	<b>Suppression</b>	<b>Répression</b>
	Moutarde des champs résistante aux groupe 2	Amarante fausse-blite
	Érodium cicutaire	Laiteron rude
	Canola spontané [y compris les biotypes tolérantes à l'imazamox]	Renouée liseron
	**Source d'azote : Une diminution de la suppression des graminées peut être observée sans l'ajout d'une source d'azote (UNA 28%).	
<b>Remarque</b>	<p>Dakota est seulement homologué pour l'usage sur les haricots secs comestibles lorsqu'il est mélangé en réservoir avec l'Herbicide Basagran Forté + UNA.</p> <p>L'application devrait être effectuée après que la 1<sup>re</sup> feuille trifoliée soit complètement déployée jusqu'au stade de la 2<sup>e</sup> feuille trifoliée du haricot sec et suite à l'émergence des mauvaises herbes. Appliquer sur les mauvaises herbes à feuilles larges, à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles et sur les graminées entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début de tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.</p> <p>Pour le mélange en réservoir, consulter la section Directives pour le mélange.</p> <p>Ne pas récolter la culture traitée moins de 60 jours après l'application.</p>	
<b>*Avertissement</b>	Seuls les types de haricots secs suivants ont été évalués et démontrent une tolérance acceptable : Pinto, rose, rouge mexicain, canneberge, noir, Great Northern et petit haricot rond blanc. Puisque ce ne sont pas tous les types des haricots secs de type <i>Phaseolus vulgaris</i> , qui ont été évalués, la première application devrait se limiter à une petite superficie ou consultez votre fournisseur de semences ou le représentant commercial de Albaugh LLC pour plus de renseignements.	



**Dakota + Herbicide Lontrel SG dans le CANOLA tolérante à l'imazamox (variétés de canola avec le trait de tolérance à l'imazamox).**

**Dakota peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide Lontrel SG dans le canola tolérant à l'imazamox (variétés de canola avec le trait de tolérance à l'imazamox).**

<b>Période</b>	Postlevée hâtive	
<b>Taux</b>	29 g/ha de Dakota + 100 g/ha d'Herbicide Lontrel SG	
<b>Volume d'eau</b>	100 L/ha	
<b>Surfactant/Adjuvant</b>	Ajouter l'Adjuvant MERGE – 0,5 % v/v	
<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	Cette combinaison de mélange en réservoir supprime les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de Dakota. Se référer à la section 'Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées'. Suppression accrue des mauvaises herbes avec le mélange en réservoir comparativement à Dakota seul.	
	<b>Suppression</b>	<b>Suppression des parties érigées</b>
	Renouée liseron	Chardon des champs
	Laiteron potager	Laiteron des champs
<b>Remarque</b>	<p>L'application devrait être effectuée entre le stade 2 à 6 feuilles de la culture de canola et après que les mauvaises herbes ont émergées.</p> <p>Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Dakota à partir du stade cotylédon jusqu'au stade 4 feuilles. Pour supprimer les graminées, appliquer Dakota entre le stade 1 à 4 feuilles déployées jusqu'au début du tallage. Un jaunissement passager à la culture peut apparaître d'abord suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.</p> <p>Pour un mélange en réservoir, consulter la section Directives pour le mélange.</p> <p>Consulter la section 'Restrictions pour des cultures en rotation dans les mélanges en réservoir' pour plus de détails.</p>	

**Mélanges en Cuve**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## **Restrictions pour des cultures en rotation dans les mélanges en réservoir Dakota + Herbicide Lontrel SG dans le canola tolérant à l'imazamox**

Les champs ayant été traités avec le mélange en réservoir peuvent être ensemencés en blé, en orge, en avoine et en seigle (sans contre-ensemencement de légumineuses fourragères, de trèfle ou de luzerne), en canola, en pois de grandes cultures, en lin, en graminées fourragères en moutarde ou aménagés en jachère. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement.

Ne pas ensemencer en pois de grandes cultures avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au pois de grandes cultures cultivé en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grandes cultures (soit un total de 22 mois après l'application).

Contactez votre représentant de Albaugh LLC ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grandes cultures après la sécheresse de l'année précédente.

### **Intervalles pré-récolte/pacage**

Ne pas récolter les cultures traitées dans les 60 jours après l'application.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES et DES GRAMINÉES (Est du Canada seulement – soja)**

L'application doit être effectuée après la levée des mauvaises herbes. Pour détruire les mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer Dakota aux cotylédons jusqu'au stade 4 feuilles. Pour détruire les graminées, appliquer Dakota au sétaire verte et au sétaire glauque aux stades 1 à 4 vraies feuilles et aux échinochloa pied-de-coq et panic d'automne aux stades 3 à 6 feuilles.

Dakota à un taux de 36 g produit/ha supprimera :

Herbe à poux\*

Renouée persicaire

Chénopode blanc\*

Amarante à racine rouge

Abutilon

Moutarde des champs

Lampourde glouteron\*

Morelle noire de l'Est

Sétaire verte

Sétaire glauque

Échinochloa pied-de-coq

Panic d'automne

\*  répression seulement

Appliquer dans 200 L d'eau/ha avec un SURFACTANT NON IONIQUE (AGRAL<sup>MD</sup>, AGSURF<sup>MD</sup> ou SURF<sup>MD</sup> 92) à raison de 0,25 % v/v et une solution fertilisante, soit 28-0-0 ou 32-0-0, à raison de 2 L/ha.

## **MODE D'EMPLOI DU MÉLANGE**

1. Utiliser 100 L/ha d'eau pour les utilisations de l'Ouest canadien (les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique) et 200 L/ha d'eau pour les utilisations de l'Est du Canada.
2. Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus gros).
3. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec le  $\frac{3}{4}$  de la quantité requise d'eau propre et débiter l'agitation et la maintenir en marche jusqu'à ce que toutes les étapes du mélange et de la pulvérisation soient terminées.
4. Ajouter le nombre de sachets solubles nécessaire de Dakota directement dans le réservoir du pulvérisateur par l'ouverture de celui-ci. Pour le mélange en réservoir de Dakota + l'herbicide Basagran Forte, ajouter l'herbicide Basagran Forte suivi de la quantité recommandée de source d'azote (UNA 28% ou sulfate d'ammonium).
5. Pour le mélange en réservoir de Dakota + l'Herbicide Lontrel SG, ajouter la quantité recommandée de l'Herbicide Lontrel SG.
6. Agiter pendant au moins 10 minutes afin de dissoudre l'herbicide. Après que l'herbicide est dissout, continuer l'agitation.
7. Si nécessaire, ajouter la quantité de l'adjuvant MERGE. S'il y a formation de beaucoup de mousse, un agent anti-moussant à base de silicone (p. ex., HALT<sup>MD</sup>) peut être ajouté. NE PAS utiliser l'adjuvant MERGE pour le mélange en réservoir de l'herbicide Dakota + Basagran Forte.
8. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré. Si l'agitation est arrêtée pendant plus de 5 minutes, remettre la bouillie en suspension par une agitation complète avant de recommencer à traiter.
9. Entre chacun des remplissages de Dakota, vérifier les grillages du circuit interne et des buses, les rincer et les nettoyer si nécessaire.
10. Une fois que la pulvérisation de Dakota est terminée, rincer à fond le réservoir, la rampe, les boyaux, et les grillages du circuit interne et des buses avec de l'eau propre afin d'éviter la possibilité de dommages à d'autres cultures.

## **CULTURE SUIVANTE EN ROTATION**

### **Les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique**

Le blé d'hiver peut être planté 3 mois après le traitement (3 MAT) comme culture de rotation.

Au début, un dommage affectant le canola peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation, car une réduction du rendement peut survenir. Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire une année après l'application :

Graines de l'alpiste des Canaries  
Maïs de grande culture  
Pois de grandes cultures  
Canola tolérant à l'imazamox  
Canola  
Lentilles  
Blé de printemps  
Blé durum  
Orge de printemps  
Tournesol  
Avoine cultivée  
Lin

Pois chiches  
Tournesols tolérants à l'imazamox

Les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire deux années après l'application :

Moutarde (pour condiment seulement)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celles énumérées ci-dessus.

### **Est du Canada**

Soja  
Canola tolérant à l'imazéthapyr  
Maïs de grande culture  
Orge de printemps  
Avoine

Blé d'hiver (Le blé d'hiver ne doit pas être semé dans les 100 jours suivant la dernière application de l'herbicide CAVORT).

Tomates de conserverie (transplanté)

Il n'y a pas suffisamment de données pour d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.

En cas d'échec de la culture, seul le soja peut être semé de nouveau l'année même de l'application.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Dakota est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Dakota et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser Dakota ou les herbicides du groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en réservoir contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépiçage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple,

augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

<sup>MD</sup> Sauf indication contraire, produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Étiquette extérieure de la pochette

GROUPE

2

HERBICIDE

Dakota<sup>mc</sup>

Herbicide Sélectif

Herbicide granulaire en sachets solubles dispersable dans l'eau

COMMERCIAL (AGRICOLE)

EN VENTE POUR USAGE DANS L'EST DU CANADA, LES PROVINCES DES PRAIRIES ET  
DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA  
RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Imazamox ..... 70 %

N° D'HOMOLOGATION 34698 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 470 g (4 sachets hydrosolubles de 117,5 g)

Avertissement, contient l'allergène lait

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
NE PAS VENDRE SÉPARÉMENT LES SACHETS INDIVIDUELS HYDROSOLUBLES

Albaugh LLC  
1525 NE 36<sup>th</sup> Street,  
Ankeny, Iowa, 50021  
USA  
1-800-247-8013

**MISES EN GARDE**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**  
**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

**NE PAS** se rendre sur les sites traités ou permettre aux travailleurs de s'y rendre pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol est compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

**PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer au-dessus de 5 °C.

Entreposer dans un endroit frais, sec loin des enfants, des animaux, ou des engrais.

Conserver les sachets hydrosolubles inutilisés dans le contenant original fermé.

Maintenir les emballages secs en tout temps.

Conserver les emballages à l'abri de la pluie.

Protéger du gel.

### **ÉLIMINATION**

Lorsque des sachets solubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.

Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.



Étiquette sachets solubles dispersable

Dakota<sup>mc</sup>

HERBICIDE

Herbicide granulaire dispersable dans l'eau concentré à 70 %

COMMERCIAL (AGRICOLE)

CONTENU NET : 117,5 g

PRINCIPE ACTIF : Imazamox ... 70 %

Avertissement, contient l'allergène lait

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS